

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix juillet deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 03/07/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Dominique GILLES, Jean-Claude BATAILLON, Michelle DEMONET, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

EXCUSES : Alain FAUCHER, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2008 – 087 : ZAE DU THEIL – MODIFICATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION DE LOTIR DELIVREE PAR MADAME LE MAIRE DE SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'autorisation de lotir (référence dossier LT8716106J1271) obtenue le 14 mars 2007

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre de la réalisation de la Zone d'Activités Économiques du Theil à Saint-Léonard-de-Noblat, la Communauté de Communes de Noblat a obtenu une autorisation de lotir au mois de mars 2007.

Monsieur le Président expose que, compte tenu des échanges de terrains qui seront réalisés, il est nécessaire de modifier l'autorisation de lotir pour retirer les parcelles D 378 et D 700, sur la commune de Saint-Léonard-de-Noblat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
24 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve le retrait des parcelles D 378 et D 700 de l'autorisation de lotir obtenue le 14 mars 2007,

Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents et actes se rapportant à ces opérations.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 11 juillet 2008

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ZAE Theil Permis Lotir Retrait Parcelles 378 700

Date de transmission de l'acte : 31/07/2008

**Date de réception de l'accusé
de réception :** 31/07/2008

Numéro de l'acte : 2008-087c (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20080731-2008-087c-DE

Date de décision : 31/07/2008

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols